

Espaces produits, espaces prescrits : formes et enjeux du contrôle des espaces montagnards

L'exemple des montagnes méditerranéennes françaises au XIX^e siècle

Frédéric FESQUET
12 Quai du Pont, 30120 Le Vigan
frederic.fesquet@orange.fr

Les montagnes méditerranéennes ont, très tôt dans l'histoire, été occupées et aménagées par les hommes. Leur insertion précoce dans les processus de la révolution néolithique explique la mise en place de paysages agricoles complexes où la mise en valeur des finages a pour but premier la production des ressources propres à satisfaire en priorité les besoins alimentaires et domestiques des populations et, éventuellement, les nécessités d'une industrie particulière.

Au XIX^e siècle, le développement de la société industrielle alimente les réflexions et les débats sur la vocation des différentes parties du territoire. Les espaces produits par les sociétés rurales méditerranéennes subissent une critique en règle de la part des sociétés agronomiques et des membres de l'administration, celle des forêts surtout. Les usages traditionnels, notamment ceux liés à la gestion des espaces forestiers, sont considérés comme nuisibles et constituent un obstacle à la mise en valeur rationnelle des espaces ruraux surtout en montagne où ils sont responsables de la dégradation des territoires et entretiennent les conditions de risques potentiels (crues, érosion des sols, glissement de terrains, ...).

Cette critique devient alors un discours prescriptif de modes d'aménagement et d'usages nouveaux censés assurer la restauration de ces espaces et leur intégration à l'économie et au territoire national. Le discours des savants et des administrations, l'un nourrissant l'autre, montre que les modes de détermination de la valeur d'usage des territoires changent d'échelle. Cette valeur n'est plus seulement liée aux besoins socio-économiques des populations locales mais de la place que ces espaces occupent sur le territoire régional et national et de l'impact des processus écologiques, économiques et sociaux qui s'y déroulent sur la vie de la nation.

Les politiques forestières, avec la mise en application du code forestier en 1827, mais surtout par les lois sur le reboisement (1860) ou la restauration des terrains en montagne (1882), contribuent à une requalification de l'espace montagnard. Elles mettent en œuvre une démarche d'appropriation de l'espace et contribuent à la création d'un espace montagnard prescrit, sécurisé, productif et intégré au territoire national.

Cette évolution, qui concernait hier les espaces montagnards français, se retrouve aujourd'hui dans les problématiques que soulève la gestion de certains espaces naturels mondiaux. On retrouve dans la gestion de la forêt pluviale des problématiques de contrôle et d'appropriation de l'espace similaires à celles de la gestion des espaces montagnards méditerranéens au XIX^e siècle.

L'espace montagnard traditionnel : un produit de la nécessité

Au moment de l'élaboration du premier cadastre, dans les années 1820-1840, la description de la nature des parcelles non bâties pour les communes du massif de l'Aigoual (Gard) utilise trente cinq descripteurs différents pour désigner les trois formes d'exploitation de l'espace pratiquées, l'ager, le saltus et la sylva. La diversité des utilisations des terrains étant très forte dans les vallées et plus faible sur les hautes terres. La figure 1 montre comment était utilisé, en 1829, l'espace communal de Saint-Sauveur-Camprieu, commune située à 1100 m d'altitude sur ce massif. On note la prédominance des pâtures qui occupent 44,7 % du finage et l'importance des terres labourables, 22,3 %. A l'inverse, les prairies sont peu développées, 3,7 %. On remarque également l'importance des espaces multifonctionnels, bois et pâtures ou terres et pâtures, qui peuvent appartenir, selon les époques et les espaces, à l'ager, au saltus ou à la sylva. L'espace montagnard traditionnel est donc un espace de la complexité. Cette complexité résulte d'une appropriation systématique de l'espace par une exploitation extensive du territoire, entièrement " mis en culture ", et par un usage intensif de chaque parcelle.

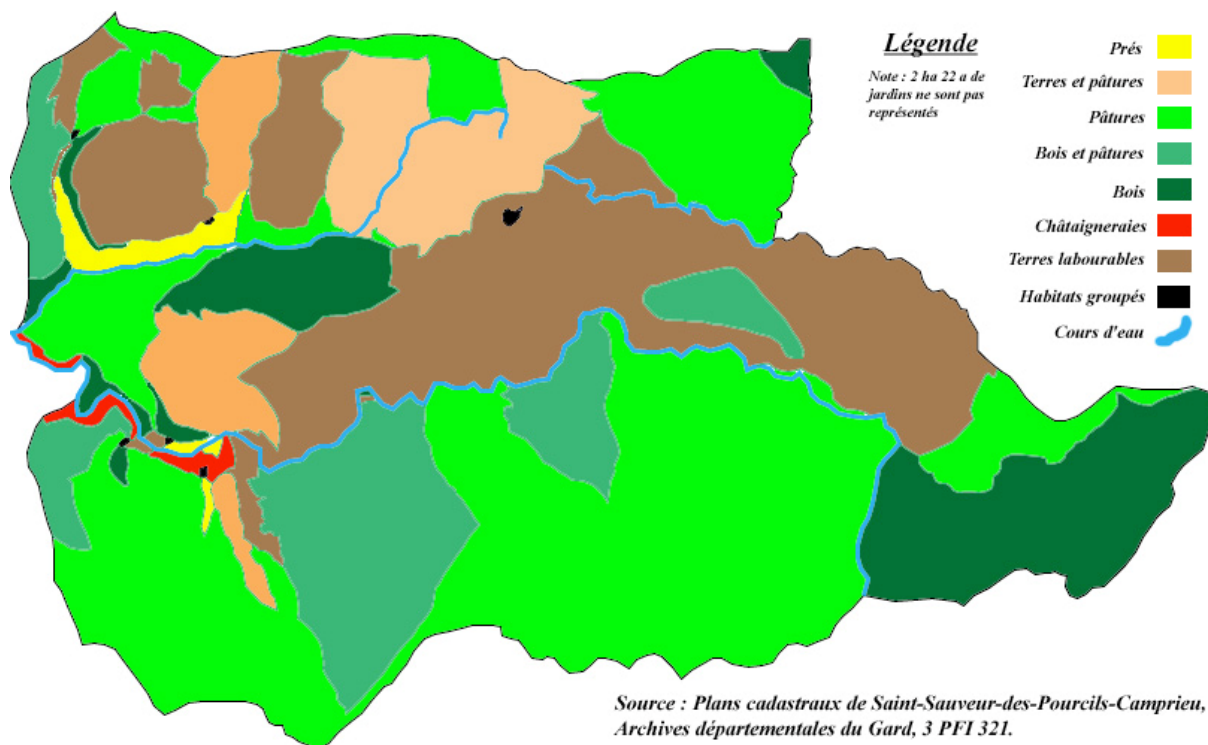


Figure 1 : Utilisation du territoire de Saint-Sauveur-Camprieu selon le cadastre de 1829.

L'extension des cultures jusqu'aux zones les plus répulsives se lit dans l'aménagement de l'espace disponible. Le baron d'Hombres-Firmas en 1819 décrivait les Cévennes en ces termes : " dans les lieux les plus escarpés, des murs nombreux, tous en pierres sèches, diminuent les pentes, soutiennent les terres et par conséquent les arbres " [Hombres-Firmas, 1838 : 219]. Pour l'agronome anglais, Arthur Young, ces aménagements montrent la capacité des hommes à transformer les déserts rocaillieux en jardins. A Sauve (Gard), il est frappé de voir : " une immense étendue de terrain, qui n'étoit en apparence que de vastes rochers, enclose et plantée avec la plus industrieuse attention. Chaque homme a un olivier, un mûrier, un amandier ou un pêcher, et des vignes éparses au milieu d'eux " [Young, 1794 : t. 1, 123, 124].

L'extension, par le défrichement des forêts, des zones cultivées était souvent pour les communautés paysannes la seule réponse possible à l'augmentation de leurs besoins en nourriture. La période révolutionnaire marque les limites maximales de l'appropriation de l'espace par les communautés rurales. En 1789, les cahiers de doléances réclamèrent la suppression des maîtrises des Eaux et Forêts qui pour les paysans représentaient l'arbitraire royal. La surveillance des bois et forêts fut confiée aux assemblées départementales et communales. La suppression de l'administration forestière et l'annonce faite par la Convention que les biens communaux seraient répartis entre les citoyens incitèrent les populations rurales à investir les communaux dont la jouissance était collective ou la propriété mal définie. Ces espaces, bois, landes, garrigues, firent l'objet d'appropriation sauvage. Dans le Vaucluse, dans les communaux de la zone inférieure du Ventoux : *" bon nombre d'habitants s'y étaient taillés des parcelles plus ou moins grandes qu'ils exploitaient depuis sans payer aucune redevance ... Imbus du principe que possession vaut titre "*¹. Dans les Basses-Alpes, une enquête de 1818-19 montre que dans 13 communes de l'arrondissement de Castellane, entre 1790 et 1810, plus de 1195 ha de terrains furent occupés, par des particuliers mais aussi des communes, de façon plus ou moins illégale par partage, envahissement ou concession².

Cet espace agricole, traditionnel, est également marqué par l'intensification des cultures sur certaines parcelles qui sont le support de plusieurs cultures simultanées. Sur le massif de l'Aigoual (Gard), les états de section du cadastre napoléonien montrent la densification de certaines cultures. La vigne par exemple est souvent une culture pratiquée en association avec une autre. Le cadastre la décrit en vigne, terre vigne, vignes oliviers, vignes muriers ou vignes châtaigneraies.

L'espace produit par les communautés rurales est le fruit de la nécessité, *" l'agriculture, ..., nourrit, habille et héberge l'homme "* [Chaix, 1845 : 804]. Les montagnards, peut-être plus que la plupart des ruraux à cause de leur isolement, doivent tirer de leurs terres tout le nécessaire à la vie. L'autoconsommation est la règle. Dans le contexte technique, économique et politique de l'époque, cette organisation est loin d'être irrationnelle.

En Provence, Arthur Young relève même une certaine cohérence entre le mode de mise en valeur des montagnes et leur potentiel biologique et physique. Il note, les montagnes *" sont couvertes, comme devoient l'être toutes les montagnes, de troupeaux, de bétail et de moutons "* [Young, 1794 : t. 2, 371].

Pourtant, dans l'ensemble, l'image qu'il retient des montagnes et de leur mise en valeur est négative. Pour le Massif Central, il écrit : *" la culture que j'y vis est fort mauvaise, et n'a d'autre mérite que celui d'être pratiquée sur des hauteurs considérables ; ... dans les méthodes suivies par ces propriétaires, dont les possessions sont très petites, il n'y a rien digne de notre attention. Ils sont en général peu instruits, et suivent les plus mauvais cours avec autant d'industrie que les meilleurs. "* [Young, 1794 : t. 2, 370].

Si l'on reconnaît la valeur de certains de leurs aménagements, dans l'ensemble, les usages paysans sont toujours incompris souvent critiqués.

¹ *Dictionnaire biographique de Vaucluse*, article Eymard (Joseph-Charles-Pascal), maire de Bédoin, Paris, Flammarion, Néaubyer, p. 229-230.

² Arch. Dép. des Alpes-de-Haute-Provence, 7 M 177. Rapports relatifs au reboisement de 1819 à 1914. Lettre du Garde Général Roubel, Castellane le 9 février 1819.

La critique des modes de gestion paysans et les nouveaux déterminants de la valeur d'usage des espaces forestiers et montagnards

Cette incompréhension peut être liée à l'appropriation des espaces forestiers par les paysans au moment de la Révolution. Pour les élites, ces empiètements furent plus des exactions qu'une mise en valeur rationnelle. Ils se traduisirent par un déboisement massif.

En 1827, au moment de la discussion du code forestier par la chambre des députés, M. Terrier de Santans alerte : *“ la France, Messieurs, avait originellement 118 millions d'arpents³ de forêts ; en 1780, il n'y en avait plus que 13 millions ; aujourd'hui cette quantité est réduite à 6 à 7 millions ”*⁴. L'exagération de ces estimations, la France n'aurait eu, en 1827, que 3,5 millions d'hectares de forêts alors que les statistiques ultérieures situent le niveau de boisement entre 6 et 9 millions d'hectares, témoigne du sentiment d'urgence que ressentent les contemporains face à la question forestière. Les descriptions des montagnes méditerranéennes sont de ce point de vue très alarmistes. En 1801, Rougier de la Bergerie écrit : *“ Quel Français même des contrées du Nord de la République, ayant appris la description topographique des pays méridionaux, pourrait se croire dans les riches vallées de la Durance, du Var, de l'Isère, de l'Hérault et du Gard, en voyant tant de montagnes ... ne plus offrir que l'aspect douloureux de rochers nus et déserts ”* [Rougier de la Bergerie, 1801 : 4].

Les conséquences de ces déboisements sont nombreuses, le bois est alors une matière première indispensable. M. Chifflet déclare à la chambre des députés en 1827 : *“ chacun reconnaît comme nécessaire à l'indépendance et la sûreté de la France qu'elle trouve dans nos forêts les approvisionnements de sa marine ”*⁵.

Le bois énergie se renchérit aussi. Maurice Agulhon a pu vérifier en Provence la hausse régulière des prix du charbon de bois. A l'octroi de Toulon, les 100 kg valaient 8 francs de 1815 à 1826, 8,60 francs de 1827 à 1836, 9 francs en 1837 et entre 9 et 11 francs, selon les années, par la suite; à Rians, 4 francs au début des années 1820, 5 francs de 1825 à 1832, 6 francs de 1833 à 1835, 6,25 francs de 1835 à 1841, et enfin, 8,75 francs en 1842 [Agulhon, 1979 : 46].

La rareté des forêts entraîne le recours à des importations de plus en plus massives. En 1816, la valeur des importations de bois était de 4 294 890 francs ; en 1842 de 48 621 126 francs⁶. Mais il faut tenir compte des effets de la révolution industrielle en cours de développement et qui multiplie les besoins en bois d'œuvre. En 1870, la France achetait à l'étranger plus de bois d'œuvre qu'elle n'en produisait.

Dans cette situation, la réaction de l'Etat fut de réaffirmer son autorité par la création de l'Administration des Forêts (1801 et 1820) et la refonte de la législation forestière (1827).

Le code forestier de 1827 renoue avec la politique contraignante de l'ordonnance de 1669, il a pour but de reconstituer et protéger le patrimoine boisé national à des fins économiques et stratégiques. Il instaure donc des mesures conservatrices propres à assurer le relèvement forestier du pays et ses besoins en bois. Les députés, représentant des grands propriétaires fonciers, admettent que la surveillance des bois ne peut être attribuée aux communes sans courir le risque de les voir détruire. La gestion des bois communaux *“ reconnus susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière ”* est confiée à l'Etat donc aux forestiers.

³ En France, l'arpent ou l'acre français valait 5 107,2 mètres carrés.

⁴ *Le Moniteur universel*, jeudi 22 mars 1827. Chambre des députés, discussion générale du projet de code forestier, séance du 21 mars 1827.

⁵ *Le Moniteur universel*, jeudi 22 mars 1827. Chambre des députés, discussion générale du projet de code forestier, séance du 20 mars 1827.

⁶ Données extraites de : *Du reboisement de la France*, Paris, Plon, 1845, 15 p.

Pour justifier cette tutelle administrative sur les forêts communales, les forestiers développent un discours sur l'incompétence des communautés, le caractère traumatique de certaines pratiques paysannes comme le pâturage et les méfaits de la gestion à court terme des forêts par les communes. On dénonce l'esprit routinier du montagnard, son manque de clairvoyance et d'ambitions dans sa façon de gérer son espace agricole qui le mène à sa propre ruine : *"Il ne le voit pas parce qu'il vit à la façon de ses ancêtres et que ceux-ci ont toujours eu pour habitude de gaspiller les richesses du sol"* [Girard, 1909 : 125]. La critique des méthodes d'exploitation fut souvent le préalable à la critique de l'individu lui-même.

Cette mise sous tutelle des forêts publiques s'accompagnait d'un souci de rationalisation de leur gestion par l'éviction, par cantonnement amiable ou judiciaire, de la pratique, jugée archaïque et dévastatrice, des droits d'usage.

Ces droits d'usages, souvent pratiqués depuis des temps immémoriaux, étaient vus comme la principale cause du saccage des forêts. En 1803, le conservateur des forêts de Grenoble déplorait au sujet de la commune de Miribel (Isère) : *" Ces habitants sont usagers dans la forêt en question, leur droit a été reconnu ... mais ce que je leur conteste c'est l'abus qu'ils en font; ils prétendent à l'appui de ce droit pouvoir dégrader impunément la forêt, font parcourir les jeunes taillis non défensables et couper arbitrairement pour leurs besoins. ... Sous prétexte de leur droit d'usage ils ont anéanti et détruit, depuis la révolution, une forêt superbe "* [Chevallier, Couilhac, s.d. : 51]

Pour l'Etat et les propriétaires, l'amélioration sylvicole des forêts ne pouvait plus être hypothéquée par la pratique désastreuse des droits d'usages qui interdisait la mise en œuvre d'une sylviculture moderne et la transformation des forêts en futaies capables de fournir les bois d'œuvre utiles à l'économie nationale.

Enfin, l'administration et le gouvernement sont conscients qu'au delà de son rôle économique, la forêt a d'autres influences, climatiques, géologiques, ... qu'elle n'est plus en mesure d'assurer. Le rapporteur du projet de code forestier, le Comte Roy le dit devant la chambre des pairs : *"Le déboisement des montagnes excite surtout les plaintes universelles; leur stérilité par l'entraînement de la terre végétale qui était retenue par les bois, la diminution des eaux de source, l'augmentation des eaux superficielles, la formation des torrents qui bouleversent les propriétés placées au-dessous de ces sols élevés, sont la suite des défrichements."*⁷.

Les débordements des cours d'eau se multiplient durant tout le XIXe siècle, la Loire et le Rhône connaissent deux crues centennales en l'espace de dix ans (1846 et 1856) et, dans le Midi, tous les cours d'eau sont des dangers potentiels pour les hommes et leurs biens. Dans le Gard, on a recensé soixante-huit débordements des cours d'eau entre 1800 et 1900⁸.

Là encore, les pratiques paysannes et le déboisement sont désignés comme responsables. En 1871, le garde général des forêts, Marchand constatait : *" Les habitants des Alpes méridionales sont généralement trop égoïstes et trop peu soucieux du lendemain; l'élevage est pour eux non un mode de culture, mais une spéculation basée sur le terrain de la commune : chacun cherche à en tirer le plus grand profit, sans s'inquiéter de sa conservation Enfin je dois ajouter qu'à cet esprit de désordre ils joignent la plus complète indifférence: celui dont l'habitation est menacée par un torrent ne s'en inquiétera pas tant que le danger ne sera pas imminent et souvent sans remède; auquel cas il crie, se lamente et voudrait voir l'État réparer immédiatement les fruits de sa honteuse apathie "* [Marchand, 1876 : 28-29].

L'ensemble des critiques formulées tend à remettre en cause les espaces produits par les systèmes de mise en valeur traditionnels. De nouvelles valeurs d'usages, liées aux besoins de l'industrie et du commerce et à des contraintes d'aménagement du territoire et écologiques, se substituent à la simple obligation de produire les vivres et outils nécessaires à la reproduction

⁷ Cité par les "Chroniques forestières", in *Annales forestières*, septembre 1843, tome 2, p. 550.

⁸ Voir : http://www.gard.equipement.gouv.fr/eau_environnement/historique_crues/recherche.htm

de la vie des hommes et des sociétés. Valeurs d'usages qui avaient, des siècles durant, déterminées la construction de ces espaces.

Il y a donc changement d'échelle dans le mode de détermination de la valeur de ces espaces. La montagne n'est plus seulement un lieu de vie, isolé, subissant les contraintes de l'altitude, où des populations, souvent indigentes, procèdent à des aménagements qui n'ont d'utilité qu'à l'échelle locale ou régionale. Elle devient un point d'articulation de l'ensemble territorial en cours de construction. C'est de là que partent les inondations qui mettent en danger ou paralysent l'activité du pays ; c'est le château d'eau du pays irriguant l'agriculture et alimentant l'industrie nationale ; c'est, enfin, une zone aux sols ingrats, hostile à l'agriculture mais où l'arbre, si utile à l'économie et au bien être national, peut prendre sa place. L'aménagement des espaces montagnards doit donc se faire en fonction de facteurs qui leurs sont extérieurs et intéressent l'ensemble du territoire.

La critique des espaces traditionnels s'accompagne donc d'un discours prescriptif de nouveaux modes d'aménagements.

La montagne restaurée : un espace prescrit ?

Les préconisations des agronomes, ingénieurs ou forestiers concernent d'abord le nécessaire abandon des cultures inadaptées aux hautes terres. Arthur Young, au XVIII^e siècle, défendait déjà la vocation pastorale des montagnes : *“ Il faudrait employer les régions des montagnes à des pâturages, et que toute culture fût toujours subordonnée à faire le plus de fourrage possible pour nourrir les bestiaux pendant l'hiver. Le bled, le seigle et les autres articles, ne devoient être que de très-peu d'importance en comparaison du fourrage. ”* [Young, 1794 : t. 2, 371].

Mais dans la réalité des faits cet espace pastoral idéal se heurte à des intérêts contradictoires. Les montagnards doivent produire des céréales qu'ils ne peuvent se procurer autrement, ils ont pour cela besoin de fumure donc de bétail. Les forestiers et les ingénieurs des ponts et chaussées ont, eux, montré que le surpâturage est un des facteurs qui expliquent l'érosion, les crues soudaines et les inondations des vallées. La rationalité économique et agricole n'est donc pas le seul critère à prendre en compte. Les conditions hydrogéologiques doivent être prises en considération.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, les effets conjugués de la rationalisation agricole et de la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur la régularité du cycle de l'eau font évoluer les idées en matière d'aménagement des espaces montagnards. L'idée qu'une montagne sylvo-pastorale et industrielle doit remplacer l'agro-sylvo-pastoralisme traditionnel s'impose peu à peu.

Alexandre Surell, ingénieur des ponts et chaussées, auteur d'une étude sur les torrents des Hautes-Alpes, est l'un des premiers à présenter l'avenir idéal des montagnes. Chargé par son administration, en 1838, d'explorer les montagnes et vallées des Alpes pour reconnaître la cause des inondations qui affligeaient périodiquement les populations du bassin du Rhône, il propose de rendre sa place à la forêt : *“ l'art se bornera à imiter la nature, à s'emparer de ses procédés, et à opposer habilement les forces de la vie organique à celles de la matière brute ”* [Surell, 1870 : 117]. Il estime que la restauration forestière passe par le réaménagement de la montagne, et d'abord par la rationalisation de ce qui doit être une de ces richesses, l'élevage. En restreignant pendant quelques années le nombre de bestiaux, en créant une prairie qui permettrait la multiplication du gros bétail moins nuisible que chèvres et moutons, et qui donne plus d'engrais, fournit des attelages, donne une viande nourrissante et un laitage recherché, on doit préparer les moyens

d'augmenter les ressources pastorales de l'avenir car : *“dans tous les temps et sous toutes les latitudes de la terre, les troupeaux ont toujours fait la principale richesse des montagnes, souvent même l'unique ressource de leurs habitants”* [Surell, 1870 : 242]. Mais il faut aussi mettre en valeur les potentialités naturelles de la montagne en ouvrant des routes sûres, en créant des canaux d'irrigation, en favorisant l'installation d'industries dans les vallées. La forêt est, selon lui, comme l'élevage, une production éminemment montagnarde, en cette période de disette de bois, il n'hésite pas à écrire : *“laissons donc les plaines se dépouiller peu à peu de leurs bois, et qu'elles continuent, comme par le passé, à nous livrer le blé et les doux fruits de leurs vergers.*

Mais à mesure que les forêts s'effaceront des plaines, attirons-les sur les montagnes, dont elles sont la cuirasse, en même temps que l'ornement et la décoration ” [Surell, 1870 : 277-278]. Surell achève son étude sur une vision prophétique de ce que doit être l'avenir des Alpes françaises. *“Ce pays n'est perdu que si nous voulons bien qu'il se perde. Il a, comme toutes les montagnes, sa valeur économique, et il aura son avenir, qu'il dépend de nous de lui donner: avenir agricole, par les forêts, les prairies et les troupeaux; avenir industriel, par les cours d'eau, les combustibles et les richesses minérales. C'est le reboisement seul qui peut ouvrir cette ère de régénération : il est la condition nécessaire de toutes les autres améliorations et doit les précéder toutes, car aucune autre n'est possible sans lui”* [Surell, 1870 : 282].

Il y a donc dans la première moitié du XIXe siècle un souci de requalification des espaces montagnards afin de les restaurer et de les intégrer au territoire et à l'économie nationale.

Les forestiers dans leur logique de conservation des forêts avec l'application du code forestier dès 1827, puis, à partir de 1860 avec les lois sur le reboisement et la restauration des terrains de montagne, systématisèrent cette approche à l'échelle de chaque bassin versant. Il fallait déterminer quelles étaient les terres qui convenaient à l'agriculture et au pâturage et celles qui, par leur altitude, leur pauvreté, leur exposition ou l'inclinaison des pentes auraient dû demeurer toujours à l'état de bois. La notion de vocation des terres admet, alors, que dans une région donnée : *“ il existe pour chaque parcelle un mode d'utilisation qui lui assure le maximum d'utilité. Cette vocation est déterminée par des conditions physiques et aussi des conditions économiques ”* [Guinier, 1954 : 718].

La notion de vocation des terres aboutit donc à un zonage des espaces montagnards qui présente l'intérêt de clairement délimiter les espaces à vocation forestière donc de légitimer l'intervention forestière et la place de l'arbre en montagne. C'est une forme de justification de l'appropriation et du contrôle des espaces montagnards que réalise alors l'administration des forêts. En 1909, 394 208 ha de terrains ont été étudiés par les forestiers en vue de la création de périmètres de restauration des terrains ; 219 306 ha sont déjà inclus dans des périmètres déclarés d'utilité publique et 216 843 ha, soit 55 %, ont déjà été acquis par l'État⁹.

Cette approche induit aussi une nouvelle attitude vis-à-vis de l'exploitation des espaces agricoles définies, terrains à relativement forte potentialité auxquels on peut appliquer une agriculture intensive dont la finalité n'est plus la production d'aliments pour la consommation domestique mais pour le marché national. Envisagée sous cet angle l'intervention forestière en montagne dépasse le simple cadre de la restauration des terrains de montagne, le but de la création des périmètres est alors de : *“créer une vaste étendue de bois et d'empêcher que l'agriculture fasse des efforts dans des conditions irrationnelles qui ne peuvent apporter au cultivateur que la misère comme prix de beaucoup de travail. L'argent que donne l'État pour les landes et les broussailles que le*

⁹ Voir Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau, AGRI 4473. Direction générale des Eaux et Forêts, Situation au 1^{er} janvier 1909 des périmètres de restauration, État n° 1 et Direction générale des Eaux et Forêts, Situation au 1^{er} janvier 1909 des périmètres de restauration déclarés d'utilité publique, État n° 2.

paysan consent à lui vendre peut aider ce dernier à étendre sa propriété dans la zone des cultures rationnelles et à la rendre plus fertile” [R.E.F, 1904 : 324] .

Dans cette démarche, l’administration forestière crée en montagne le cadre à l’intérieur duquel s’agence les activités humaines. Cadre qui favorise le développement de l’agriculture intensive que le développement technique impose peu à peu. A la fin du XIXe siècle, l’administration forestière admet que pour que l’exploitation des espaces montagnards soit la plus rationnelle, cohérente et harmonieuse possible, il faut : “ *que chaque exploitation des produits du sol soit à sa vraie place; les prairies et les cultures diverses, dans les terrains favorables à chaque genre; les pâturages partout où ils peuvent être maintenus en toute quiétude et supporter le parcours des troupeaux sans menace pour leur sol ou celui des cultures inférieures; enfin les bois, sur tous les terrains placés en dehors de ces deux grandes catégories, c’est-à-dire sur les versants dénudés, impropres à toute production agricole, sillonnés et ravagés par les ravins et les torrents et dont la conservation intéresse autant la conservation des pâturages et des cultures de toutes sortes dans la montagne, que la sécurité de l’agriculture et des cités dans les riches vallées inférieures* ” [Demontzey, 1986 : 8].

Cette vision est alors en passe de devenir la norme. Un siècle plus tard, la transformation est achevée. Le discours prescriptif du XIXe siècle est devenu la réalité des montagnes.

L’exemple de Seyne dans les Alpes-de-Haute-Provence illustre cette évolution. En 1838, des habitants de la commune adressèrent une pétition à leur conseil municipal afin que quelque chose soit fait contre les torrents et ravins qui occasionnaient toujours plus de dégâts et de pertes graves à leurs propriétés. Le 12 août 1838, le conseil municipal examina la pétition. La cause du mal et le remède y sont clairement énoncés : “*Les pétitionnaires ont signalé les défrichements et la surcharge excessive des communaux en menu bétail comme la principale cause du mal et pour y remédier ils vous ont prié de prendre une mesure qui ait pour résultat le reboisement du terrain communal appelé le Travers* ”¹⁰. Le maire est favorable à la requête et propose d’interdire le pâturage et de faire des semis de mélèze, la commune devait y perdre un revenu (3 à 400 francs par an) mais en retirerait d’immenses avantages, maintien du sol, régulation du régime des cours d’eau, reverdissement, lutte contre la sécheresse, création à longue échéance d’une forêt productive.

Plus d’un siècle plus tard, Yves Raimu, le maire de Seyne-les-Alpes, vante la réussite exemplaire qu’a été le reboisement et la restauration des terrains de la commune. Seyne est la commune du département qui a donné : “*le maximum d’aménagements à son pâturage, pour la protection du sol et la sauvegarde des terrains* ” [Raimu, s.d. : 116]. Des barrières en bois et en fil de fer, des places à sel, des abreuvoirs, des routes et des sentiers entretenus, des cabanes pastorales et des écuries ont contribué à créer un vaste pâturages de 1 200 ha à l’herbe abondante et sans buissons qui a aussi un intérêt touristique pour son panorama et pour la découverte de la faune alpine et les animaux domestiques : marmottes, chamois, bovins et brebis se partagent cet espace. Il conclut ainsi sa présentation : “*L’équipement rationnel des pâturages en haute montagne permet de maintenir les sols par la création de sentiers et de pistes, par le corsetage et la rectification des ravins dévastateurs.*

Cela permet ensuite de pratiquer des travaux d’amélioration des pâturages par le dépierrement et la création de bosquets de résineux pour procurer des coins d’ombre qu’affectionnent les animaux.

Les alpages sont une des richesses bas-alpines et on se doit de la maintenir et de l’améliorer par des travaux toujours plus nombreux de restauration et de protection.

Le reboisement effectué sur une grande échelle dans les Basses-Alpes permet également de maintenir les sols et contribue dans de grandes proportions à cette restauration.

¹⁰ Arch. dép. des Alpes-de-Haute-Provence, 7 M 177. Délibération du Conseil municipal de Seyne du 12 août 1838.

C'est ainsi qu'un harmonieux ensemble sylvo-pastoral a été créé dans la région de Seyne-les-Alpes, ensemble qui donne l'impression d'un beau paysage de la Suisse sous le ciel pur de la Haute-Provence " [Raimu, s.d. : 116].

En restaurant ses communaux selon les prescriptions des agronomes et des forestiers, Seyne a réalisé le modèle des montagnes suisses qu'en 1838 Surell appelait de ses vœux pour les Alpes du sud. Il ne faut pourtant pas surestimer le poids du discours forestier et de l'enseignement agricole dans les processus d'évolution des espaces. Un facteur déterminant doit être pris en compte, l'évolution démographique des montagnes. En 1856, Seyne-les-Alpes comptait 5123 habitants, il n'en reste plus que 2635 en 1901. Cet exode montagnard se vérifie partout en France. C'est lui qui, allégeant les contraintes qui pesaient sur le milieu, a permis le reboisement des montagnes et la mise en place du système de production sylvo-pastoral défendu par les agronomes. Le surpeuplement des montagnes avait amené les populations à surexploiter leurs territoires. Le délestage démographique et l'ouverture des montagnes autant par les routes que par l'intégration de son économie au marché national a permis le rétablissement d'un certain équilibre entre les hommes et le milieu.

Peut-on dire que les espaces montagnards méditerranéens actuels sont des espaces prescrits c'est-à-dire des espaces bâtis et gérés en fonction de facteurs et d'intérêts qui leurs sont extérieurs ?

La réponse à cette question est difficile. On a reboisé les montagnes pour protéger les vallées ; on a créé les parcs nationaux pour protéger la biodiversité française ; ... On pourrait donc dire que, depuis le XIXe siècle, les montagnes sont des espaces sous tutelle dont l'aménagement est prescrit par l'ensemble de la société et non plus un produit d'usages montagnards spécifiques. La multiplication des conflits entre montagnards et représentants de l'Etat, pour la soumission des communaux au régime forestier, le reboisement, la création des parcs nationaux ou plus récemment contre les périmètres natura 2000, montre assez que les populations de montagne ont vécu comme une ingérence et une dépossession le développement du discours de la société sur le rôle et la place des espaces montagnards en son sein. Discours qui justifiait et accompagnait l'appropriation de ces espaces et leur transformation. Dans le cadre de la R.T.M., l'Etat a acquis plus de 260 000 ha de terrains en montagne entre 1882 et 1914. Son action a donc contribué à la métamorphose des espaces montagnards. La figure 2 montre les formes actuelles d'utilisation de l'espace communal de Saint-Sauveur-Camprieu. La complexité du début du XIXe siècle a cédé la place à un espace sylvo-pastoral dominé par la forêt qui couvre 88 % du territoire ; les milieux ouverts (pâtures, prés, tourbières, ...) sont en régression et les terres labourables ont disparu. On note l'importance du développement des zones d'habitats de villégiature. Lotissements (ou mitage par des constructions isolées) qui sont, de plus en plus, habités une grande partie de l'année.

Il ne faut pourtant pas croire en l'impuissance des montagnards dans la transformation de leurs territoires. La nécessité les avait amenés à produire des espaces traditionnels spécifiques, l'exode rural et la nécessaire adaptation à l'économie moderne les poussent à intégrer et réaliser le modèle de développement prescrit par la société. Ce sont des montagnards qui ont reboisé les montagnes ; ce sont eux qui font vivre l'agriculture sylvo-pastorale et l'activité touristique en montagne. L'ouverture des massifs les a intégrés à l'économie nationale, ils participent à la réalisation des objectifs globaux de la société française et européenne et en bénéficient. En ce sens, les montagnes ne sont pas simplement des espaces prescrits mais restent des espaces de vie produits par leurs habitants.

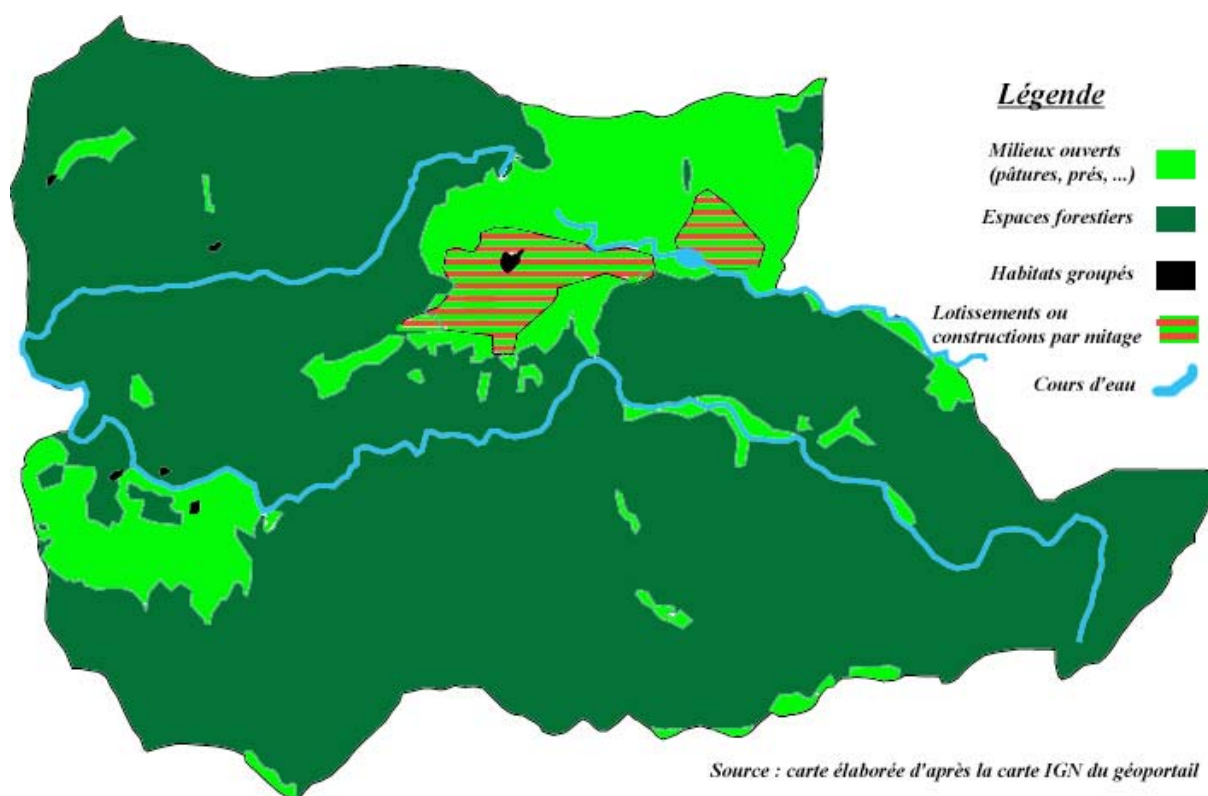


Figure 2 : Utilisation actuelle du territoire de Saint-Sauveur-Camprieu selon la carte IGN.

Les problématiques qui concernaient au XIXe siècle les montagnes méditerranéennes se retrouvent aujourd'hui dans d'autres espaces naturels mondiaux. Les grandes forêts primaires en Amazonie, dans le bassin du Congo ou en Indonésie ont subi une déforestation importante depuis les années 1970. La communauté scientifique y voit une perspective catastrophique car ces forêts, " poumon du monde ", contribuent à la production mondiale d'oxygène. Leur destruction pourrait avoir des conséquences incalculables sur le climat mondial et contribuer au réchauffement climatique en augmentant la teneur en gaz carbonique de l'atmosphère. La conservation de la biodiversité et des grands équilibres écologiques, pour le bien-être et la sécurité des humains, amènent des personnalités, des institutions, des O.N.G. ou des gouvernements à émettre certaines critiques sur la façon qu'ont les pays qui possèdent ces espaces de les gérer. Ils opposent l'intérêt général, c'est-à-dire celui du monde, à l'intérêt particulier, celui des nations et préconisent des politiques de restauration et de conservation. Au nom d'une citoyenneté écologique mondiale¹¹ on tend à imposer des normes environnementales et des modes de gestion qui peuvent faire penser dans certains pays qu'on cherche à les déposséder de leur territoire. Le cas du statut de l'Amazonie illustre cette situation [Arnaud de Sartre, " s.d. "]. Bien qu'aucun état ou responsable politique du monde n'y ait fait allusion, la question d'une gestion internationale de cette zone fait régulièrement son apparition dans les journaux au Brésil. Le rappel et la défense de sa souveraineté est une façon pour ce pays de répondre aux nombreuses critiques qui lui sont faites sur sa gestion forestière. Il n'empêche que concrètement le discours et les politiques environnementales de la communauté internationale ont des effets. En 2003, le Brésil a lancé un plan de lutte contre la déforestation. Le 10 août 2007, Marina Silva, ministre de l'environnement, a annoncé que le

¹¹ Voir l'appel de Paris du 3 février 2007. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/environnement-developpement-durable_1042/projet-onue-environnement_4347/index.html

taux de déforestation avait été le plus bas depuis sept ans pour la période août 2006 – juillet 2007.

On peut donc faire un parallèle entre la situation des montagnes méditerranéennes au XIXe siècle et les espaces naturels des pays en développement aujourd'hui. Le discours prescriptif de l'Etat et des agronomes a contribué à la transformation et au développement des montagnes françaises. Les discours et politiques environnementales internationales ne doivent pas avoir seulement pour objectif de préserver la sécurité et les conditions de vie de la partie la plus riche de la planète. Ils doivent être un facteur de développement pour les pays du Sud. Pour cela, comme cela s'est fait au XIXe siècle en France, les zones où se situent les forêts primaires où se jouent les principaux enjeux écologiques mondiaux et qui sont également les plus pauvres du monde doivent trouver pleinement leur place dans le modèle économique dominant actuel. Or, le discours prescriptif actuel insiste sur la protection et la conservation de ces zones sans véritablement proposer une alternative intégratrice de ces espaces à l'espace économique mondial. Couper les arbres a un intérêt économique et parfois social immédiat. Ne pas les couper a certainement un intérêt écologique mais les populations locales n'y voient pas encore un moyen d'assurer les ressources de leur existence.

Références bibliographiques

“Le reboisement de nos montagnes jugé par un suédois”, *Revue des Eaux et Forêts*, juin 1904, p. 321-338.

Agulhon, Maurice, *La république au village*, Paris, Seuil, 1979, 543 p.

Arnaud de Sartre, Xavier, *Info ou intox sur le devenir. Territoire du monde ou propriété nationale.* “ s.d. ”, 3 p. - disponible au 15/08/2007 sur :

http://anastasia.univ-paris1.fr/infogeo/Fichiers/Descriptifs_Articles/Amazonie.pdf

Chaix, Barthélémy, *Préoccupations statistiques, géographiques, pittoresques et synoptiques du département des Hautes-Alpes*, Grenoble, Typographie de F. Allier, 1845, 979 p.

Chevallier, Pierre, Couailhac Marie-José, *L'administration des eaux et forêts dans le département de l'Isère au XIXe siècle*, s.d., 97 p. - disponible au 15/08/2007 sur : http://www.chjdh.org/recherche/rech_crhesi.php

Demontzey, Prosper, *Les retenues d'eau et le reboisement dans le bassin de la Durance*, Aix, 1896, 38 p.

Girard, J.M., “Le suicide des montagnards”, *Compte-rendu du 1er congrès international de l'Aménagement des Montagnes, Bordeaux 12, 20,21 juillet 1907*, Bordeaux, Feret Éditeur, 1909, p. 125.

Guinier, P., “Le problème de l'équilibre agro-sylvo-pastoral” *Revue Forestière Française*, n° spécial consacré au problème de l'équilibre agro-sylvo-pastoral, 1954, décembre, n° 12, p. 717-724.

Hombres-Firmas, L. A., *Recueil de mémoires et d'observations de physique, de météorologie, d'agriculture et d'histoire naturelle*, Nismes, Imprimerie Ballivet et Fabre, 1838,

Marchand, L., *Les torrents des Alpes et le pâturage*, Paris, Imprimerie Nationale, 1876, p. 28-29.

Rougier de la Bergerie, Jean-Baptiste, *Mémoire sur l'abus des défrichements et la destruction des bois et forêts*, Auxerre, Imp. Laurent Fournier, 1801, p. 4.

Raimu, Yves, “Un alpage bas-alpin. La grande montagne à Seyne-les-Alpes” *Basses-Alpes : les documents de France*, Paris, A.L.E.P.E.E., sans date (postérieur à 1954), 155 p.

Surell, Alexandre, *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*, Paris, Dunod éditeur, 2 ème édition,

Young, Arthur, 1794, *Voyages en France pendant les années 1787 – 88 – 89 et 90*, t. 1, Paris, Chez Buisson, 492 p. 1794, *Voyages en France pendant les années 1787 – 88 – 89 et 90*, t. 2, Paris, Chez Buisson, 498 p.